



vitry-sur-seine

94400

Direction Voirie - Environnement

Service Administration Générale et Gestion du Domaine Public
Téléphone : 01 46 82 82 15 • Télécopie : 01 57 67 08 16

DEMANDE DE BRANCHEMENT - DEVERSEMENT DES EAUX USEES NON DOMESTIQUES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

N° d'Enregistrement : _____

1 – Identification- Renseignements sur l'immeuble à raccorder :

NOM - PRENOM : _____	
ADRESSE : _____	
CODE POSTAL : _____	VILLE : _____
☎ N° TELEPHONE : /_/_/_/_/_/	☎ N° TELEPHONE PORTABLE: /_/_/_/_/_/
AGISSANT EN QUALITE DE : _____ POUR LE COMPTE DE : _____	
ADRESSE DE L'IMMEUBLE A RACCORDER : _____	
CODE POSTAL : 94400	VILLE : VITRY SUR SEINE
CADASTRE : SECTION : _____	N° PARCELLE : _____
TYPE D'IMMEUBLE : local d'activité – autre (précisez) : _____ Installation Classée (Oui/Non) : _____	
TYPE D'ACTIVITE : _____ ANNEE DELIVRANCE PERMIS DE CONSTRUIRE : _____	

2 - Je demande l'autorisation :

- De créer un branchement particulier au réseau public d'assainissement (branchement neuf à créer)
- De déverser mes Eaux Usées Non Domestiques (branchement déjà existant) vers :
- Le réseau public d'Eaux Usées
 - Le réseau public d'Eaux Pluviales

3 – Nature des effluents :

PARAMETRES	Symbole/Unité	Valeurs	PARAMETRES	Symbole/Unité	Valeurs
Débit journalier	Qj m ³ /jour		Azote Global	N G mg/l	
Débit annuel	Qa m ³ /an		Phosphore Total (mg/l)	P T mg/l	
Potentiel Hydrogène	pH		Hydrocarbures Totaux	HC T mg/l	
Matières en Suspension	MES mg/l		Aluminium + Fer	Al + Fe mg/l	
Demande Biochimique en en Oxygène	DBO5 mg/l		Chrome Hexavalent	Cr VI µg/l	
Demande Chimique en Oxygène	DCO mg/l		Chrome Total	Cr µg/l	
			Plomb	Pb µg/l	

4 - Je choisis :

- De réaliser la partie publique de branchement par l'entreprise de mon choix – Voir Page 2 – 4 - A
- De réaliser la partie publique de branchement par la Ville de Vitry sur Seine – Voir page 2 – 4 - B

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement du service public d'Assainissement de Vitry sur Seine, et m'engage à en respecter les prescriptions.

FAIT LE : ____ / ____ / 20____

Le Propriétaire, ou son mandataire, (signature)

4 A - Je Réalise un Branchement par l'Entreprise de mon Choix

1/ Je retire en Mairie – Direction Voirie Environnement – l'imprimé intitulé « Demande de Branchement – Déversement des Eaux Usées non domestiques au Réseau Public d'Assainissement » ainsi qu'un exemplaire du Règlement Communal d'Assainissement Collectif.

2/ Je fais établir un devis de travaux en consultant une ou plusieurs entreprises de mon choix. **Attention :** ces entreprises disposeront des qualifications nécessaires pour effectuer un branchement d'assainissement et travailler sur domaine public. Qualifications demandées : *Profil 3-0 P2/ Activité 5-504*¹.

3/ Je renvoie à la Direction Voirie Environnement l'imprimé intitulé « Demande de Branchement – Déversement des Eaux Usées non domestiques au Réseau Public d'Assainissement » dûment complété et je joins à ma demande :

- Le devis des travaux,
 - Les qualifications de l'entreprise que j'ai retenu,
 - Le plan coté indiquant la position des réseaux intérieurs d'assainissement sur ma propriété,
 - La position du/des branchement(s) pour le(s)quel(s) je formule la présente demande,
 - La position des ouvrages alternatifs de gestion des eaux pluviales sur ma parcelle (puisard, drains,...).
- J'indique la présence d'ouvrages spéciaux : bassin de retenue des eaux pluviales, puits d'infiltration, drains, dispositifs de pré-traitement...

4/ Si le dossier est complet, la Ville instruit ma demande (délai maxi de 2 mois). Si le dossier est incomplet, la Ville m'en informe par courrier. L'absence de réponse de la Ville au bout des 2 mois équivaut à un refus.

5/ La Ville me transmet par courrier mon arrêté d'autorisation de branchement et de déversement. Je dois scrupuleusement respecter toutes les prescriptions qui y sont mentionnées.

6/ Deux jours avant le commencement des travaux, je préviens la Ville - Direction Voirie Environnement du démarrage du chantier. L'entreprise que j'ai retenu effectue les travaux de branchement. En tant que maître d'ouvrage, je m'assure que l'entreprise que j'ai retenu a bien procédé aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) auprès des divers concessionnaires (EDF, GDF, France Télécoms, CGE....) dont la liste est disponible en Mairie à la Direction Voirie Environnement.

7/ Dès que le branchement est fait mais non remblayé, je préviens la Ville - Direction Voirie Environnement pour faire vérifier la conformité (matériau, pente, étanchéité, position du regard...)

8/ Je fais réfectionner après remblai la tranchée ouverte pour la création de mon branchement soit par l'entreprise que j'ai retenu, soit par le service Exploitation Voirie de la Ville.

9/ La Ville de Vitry sur Seine me délivre une attestation de raccordement au réseau public d'assainissement.

4 B - Je Réalise un Branchement par la Ville de Vitry

Certaines étapes indiquées « Idem » sont identiques selon que je réalise mon branchement par l'entreprise de mon choix ou par la Ville.

1/ Idem

2/ La Ville - Direction Voirie – Environnement prend rendez-vous avec moi et l'entreprise retenue par la ville pour une visite sur le lieu des travaux afin de vérifier la conformité de mes réseaux privés d'assainissement (obligation d'avoir un réseau interne séparatif) et établir un devis pour les travaux de branchement. Elle me transmet par courrier le devis pour accord et engagement et m'informe que conformément à l'article 4 de la délibération n°XXX, le pétitionnaire est tenu au paiement des frais de raccordement majorés dans tous mes cas de 10% pour frais généraux.

3/ Je renvoie à la Ville - Direction Voirie – Environnement le dossier complet et signé (le présent formulaire, devis, plan)

4/ Idem

5/ La Ville - Direction Voirie Environnement effectue les procédures administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

6/ L'entreprise me prévient de la date des travaux 7 jours avant le commencement.

7/ L'entreprise remblaye et réfectionne la tranchée ouverte pour la création de mon branchement.

8/ Je règle le montant des travaux de branchement à la réception de mon titre de paiement à l'ordre du Trésor Public.

9/ La Ville de Vitry sur Seine me délivre une attestation de raccordement au réseau public d'assainissement

¹ Profil 3-0 P2/ Activité 5-504 : Travaux de pose de canalisations entre les bâtiments et l'exutoire public ou le milieu naturel avec établissement éventuel des ouvrages de traitement ou de prétraitement afférents (la réalisation de ces ouvrages est identifiées dans les rubriques 5.2 et 5.6). Branchements particuliers.

5 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

- **Diamètre du Branchement :**
Branchement Eaux Usées non Domestiques : 150 mm

Attention : ce branchement est distinct du branchement des Eaux Usées sanitaires (eaux ménagères, eaux vannes)

- **Pente minimum d'un branchement gravitaire :**
3% (3cm / m). Pour une gargouille : respecter la pente du trottoir si celle ci est inclinée vers le caniveau.
- **Matériau à utiliser pour un branchement :**
PVC, Fonte ou Grès
- **Dimension Regard de visite :**
Regard de 0.30m PVC ou Béton. Trappe d'accès en fonte.
- **Mode de raccordement sur la canalisation publique :**
Branchement d'Eaux Usées non Domestiques : par piquage direct sur la canalisation sans pénétration. Respecter une obliquité de 60° par rapport au sens de l'écoulement. Pas de branchement en chute, prévoir accompagnement jusqu'au radier.
- **Signalisation du branchement :**
Par un grillage avertisseur marron placé à 30 cm au-dessus du branchement

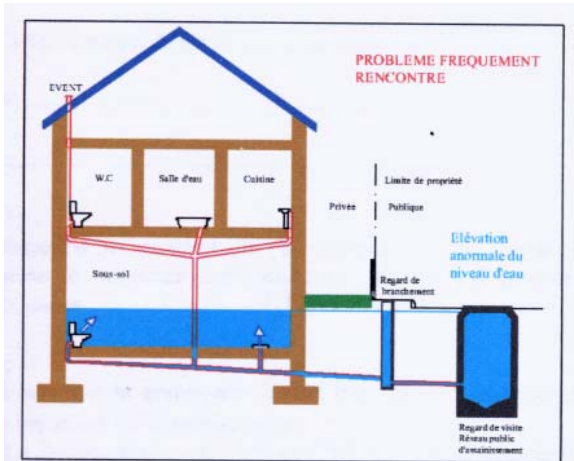
Le branchement sera dans tous les cas étanche. Aucune infiltration ou exfiltration ne sera admise. Des essais d'étanchéité pourront être imposés dans le cas du non respect de la procédure de contrôle.

Les réfections de tranchées de branchement d'assainissement seront exécutées conformément aux dispositions du règlement de voirie en vigueur.

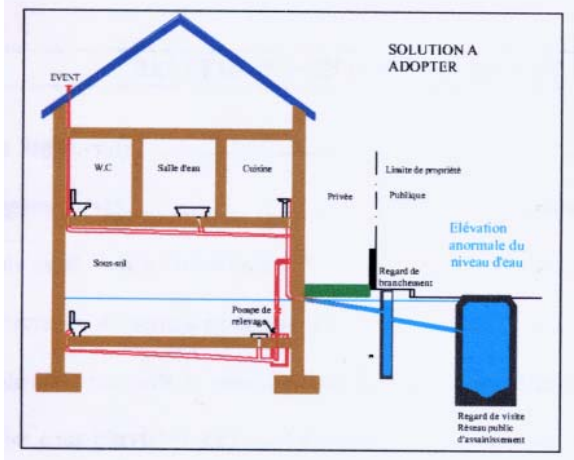
Il est demandé que les caractéristiques mécaniques de la structure de chaussée ou trottoir soient conservées après branchement ; soit au minimum une couche de fondation de 0,30 m de grave ciment sous les 0,05 m de béton bitumineux classique.

Lutte contre le reflux des eaux usées au niveau des installations sanitaires intérieures Schémas de principe

(Protection contre le reflux d'égout)



Dans le cas présent, des tampons étanches, devant résister à ladite pression peuvent être mis en place. Cependant le surplus d'eaux usées provoqué par l'utilisation des sanitaires au sous sol ne pourra être évacué.



Dans ce cas les eaux provenant du réseau public d'assainissement ne peuvent remonter au sous sol. De plus, une pompe de relevage permet de renvoyer les eaux des sanitaires du sous sol vers le réseau public d'assainissement.

Article 44 du règlement sanitaire départemental

En vue d'éviter le reflux des eaux d'égouts dans les caves, sous sol et cours lors de l'élévation anormale de leur niveau jusqu'à celui de la voie publique desservie, les canalisations d'immeubles en communication avec les égouts et notamment leurs joints seront établis de façon à résister à la pression correspondante.

De même tous les regards situés sur des canalisations à un niveau inférieur à celui de la voie vers laquelle se fait l'évacuation doivent être normalement obturés par un tampon étanche résistant à ladite pression. Lorsque des appareils sont installés à un niveau tel que l'orifice d'évacuation se trouve situé au dessous de ce niveau critique, toutes dispositions doivent être prises pour s'opposer à tout reflux d'eaux usées provenant de l'égout en cas de mise en charge de celui-ci.